

RÉSOLUTION  
adoptée  
le 13 décembre 2012

N° 50  
**S É N A T**

---

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

---

---

## RÉSOLUTION

*relative au développement par l'État d'une politique  
d'égalité des territoires.*

*Le Sénat a adopté la résolution dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Sénat : 132 (2012-2013).**

Le Sénat,

Vu l'article 34-1 de la Constitution,

Vu l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution,

Vu l'article 24 de la Constitution qui attribue au Sénat la représentation des collectivités territoriales de la République,

Vu l'article 1<sup>er</sup> de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789,

Vu le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946,

Vu le chapitre VIII *bis* du Règlement du Sénat,

Attire l'attention sur la nécessité de lutter contre l'aggravation de la « fracture territoriale » et l'accroissement des inégalités entre les territoires de la République ;

Souligne le besoin d'instaurer et de développer une politique volontaire d'égalité des territoires ;

Plaide pour l'adoption prochaine d'une loi de programmation relative à la politique d'égalité des territoires.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 13 décembre 2012.*

*Le Président,*

*Signé : Jean-Pierre BEL*